

**ARRETE DU MAIRE PRIS EN VERTU DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

ARRETE DU MAIRE

**Complétant l'arrêté CM2019-06 du 22 octobre 2019
portant nomination de la coordonnatrice communale du recensement de la
population et de ses adjoints, chargés de la préparation et de la réalisation des
enquêtes de recensement et portant recrutement de 21 agents recenseurs ainsi que
du correspondant du répertoire d'immeubles localisés.**

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-10°,
introduit par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi n°51-711 du 07 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en
matière de statistiques,

VU la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction
publique territoriale,

VU l'arrêté ministériel du 19 juillet 2000, modifié par l'arrêté ministériel du 09 octobre 2002
(notamment son article 1^{er}),

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment
son titre V, articles 156 à 158),

VU le décret en conseil d'état n°2003-485 du 05 juin 2003 définissant les modalités
d'application du titre V de la loi n°2002-276,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque
commune,

VU l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485,

VU la délibération D2019-5-6-15 en date du 07 octobre 2019 relative au recensement de
la population 2020,

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20191113-CM2019-07-AR
Date de télétransmission : 15/11/2019
Date de réception préfecture : 15/11/2019

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.18.94
TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : www.ville-creteil.fr

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire

VU l'arrêté CM2019-06 du 22 octobre 2019 portant nomination de la coordonnatrice communale du recensement de la population et de ses adjoints, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et portant recrutement de 21 agents recenseurs ainsi que du correspondant du répertoire d'immeubles localisés,

CONSIDERANT le recrutement d'un agent recenseur supplémentaire, il convient donc de compléter l'arrêté visé ci-dessus,

CONSIDERANT la candidature de l'intéressée,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est désigné en qualité d'agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2020 sur la commune de Créteil, du 16 janvier au 22 février 2020, Madame Aurore VENDELS.

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux intéressés et dont un exemplaire sera transmis à :

- Monsieur le préfet du Val-de-Marne,
- Madame le comptable public, responsable de la trésorerie de Créteil-municipale,
- Monsieur le directeur de l'INSEE.

Fait à Créteil, le treize novembre deux mille dix-neuf.



Le Maire,

Laurent CATHALA